

## AVIS À LA POPULATION

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour les territoires non organisés, tiendront la séance à huis clos. Cette séance sera filmée et enregistrée.

Les membres du conseil prendront part, délibéreront et voteront à la séance par visioconférence.

Si vous désirez vous adresser au conseil, veuillez le faire par courriel [maryse.cld@globetrotter.net](mailto:maryse.cld@globetrotter.net)

Cet enregistrement sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la séance.



## Séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des territoires non organisés

Jeudi 9 décembre 2021, à 17 h 00, par visioconférence

### Projet d'ordre du jour

N°	Sujet (TNO)	Discussion	Information	Décision	Résultat/suivi	Proposeur Proposeuse
1	Vérification du quorum — Ouverture de la séance		x			
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour			x		
<b>3</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>					
3.1	Avis de motion - <i>Règlement pour l'adoption du budget 2022 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie</i>			x		
3.2	Avis de motion - <i>Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, cout des services pour l'année 2022</i>			x		
4	Période de questions	x			Heure (début) : (fin) :	
5	Levée de la séance			x	Heure (fin):	